

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 23  
présents : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin,  
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,  
dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

### Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique, M. MAISONNIAC Noël, Mme SECCO Brigitte, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. NARBOT Gilles, Mme LOUIS Sandra, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François Mme PHILIBERT Simone.

### Procurations :

M. ARNAUD Mickaël à M. MAISONNIAC Noël  
Mme CLAUZIER Karine à Mme SECCO Brigitte  
Mme ARNAUD Valérie à Mme SORIA Lucile  
M. CROS Pierre à M. CHEYTION Antony  
Mme AUBERT Yolande à M. PERRIN Roger  
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques  
M. SANIEL Jean-Paul à Mme PINET Monique  
M. FERRAND Olivier à Mme CHANEAC Brigitte

Secrétaire de séance : Mme SECCO Brigitte

Délibération N°55 – 2026

### CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE AVEC VAL'EYRIEUX Année 2026-2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention doit être passée à la demande de la Communauté de Communes Val 'Eyrieux afin d'assurer des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des écoles maternelles et primaires pour l'année scolaire 2026-2027.

Les fiches d'inscription d'intervention musicale en milieu scolaire remplies par les directeurs/ directrices concernent 9 classes.

Monsieur le Maire précise que le coût est un forfait unique de **800 €** pour 15 séances d'une heure maximum d'intervention musicale **soit pour 9 classes un total de 7 200 € à la charge de la commune.**

Monsieur le Maire, Président de Val 'Eyrieux, propose que Madame Brigitte SECCO, Adjointe aux affaires scolaires, signe la convention.

Il précise que le versement s'effectuera en deux fois, à raison d'une moitié versée dès la rentrée de septembre et le solde à l'issue des séances (soit en janvier, soit en juillet) sur service fait.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26 JUIN 2026

ID : 007-210700647-20260625-001253-DE



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour,**

**AUTORISE** Mme SECCO Brigitte à signer la convention pour l'année scolaire 2026-2027 avec la Communauté de Communes Val 'Eyrieux.

Dr. Jacques CHABAL  
Maire du Cheylard



*Affiché en Mairie le 26 juin 2026  
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône  
pour contrôle de légalité le 26 juin 2026*